

À CANCELLES (Boé)

Projet du Complexe Sportif Intercommunal

Le nouveau complexe sportif dont devrait se doter l'agglomération sera érigé à Cancelles, sur l'aire sportive de Boé, dans la plaine, entre le canal et la route de Layrac. Cet emplacement a été choisi parce qu'il se trouve sensiblement à l'épicentre de l'agglomération. Comme il s'agit d'un équipement destiné à l'ensemble des pratiquants de l'agglomération, il était important qu'il soit atteint en à peu près dix minutes, de partout. L'étude de faisabilité a été validée en septembre 2003. La CAA s'est assurée les services d'un assistant de maître d'ouvrage dont le rôle est la mise au point du programme définitif, le chiffrage de l'ensemble et le montage du dossier de subventions. (C'est le cabinet Hemis, installé à Périgueux, qui remplit des missions d'assistance de maître d'ouvrage en particulier dans le domaine des sports et des loisirs.) Mission particulièrement complexe puisque pas moins de huit organismes participent au financement de cette importante structure : le FEDER (fonds européens), l'Etat, la Jeunesse et les Sports, la Région Aquitaine, le département de Lot-et-Garonne, la CAA, la commune de Boé et le Sivu sports.

Les grandes caractéristiques

Il s'agit d'un grand vaisseau de plus de 7 000 m² couverts, comportant six modules, un hall d'entrée et deux vestiaires.

- Le module numéro un est voué aux sports en salle collectifs (basket-ball, hand-ball, volley-ball) et à l'escalade. Cette salle sera complétée par des tribunes de 1500 places (à titre de comparaison, le stadium d'Agen contient des tribunes de 2000 places)
- Le module n° 2 sera dédié à la gymnastique avec l'équipement des «Patriotes».
- Le module 3 sera la salle modulable de l'expression corporelle.
- Le module 4 sera réservé à l'entraînement des sports collectifs.
- Le module 5 abritera les locaux communs.
- Enfin le module 6 sera consacré au tir. L'objectif affiché est la livraison de ce palais des sports, probablement fin 2006.

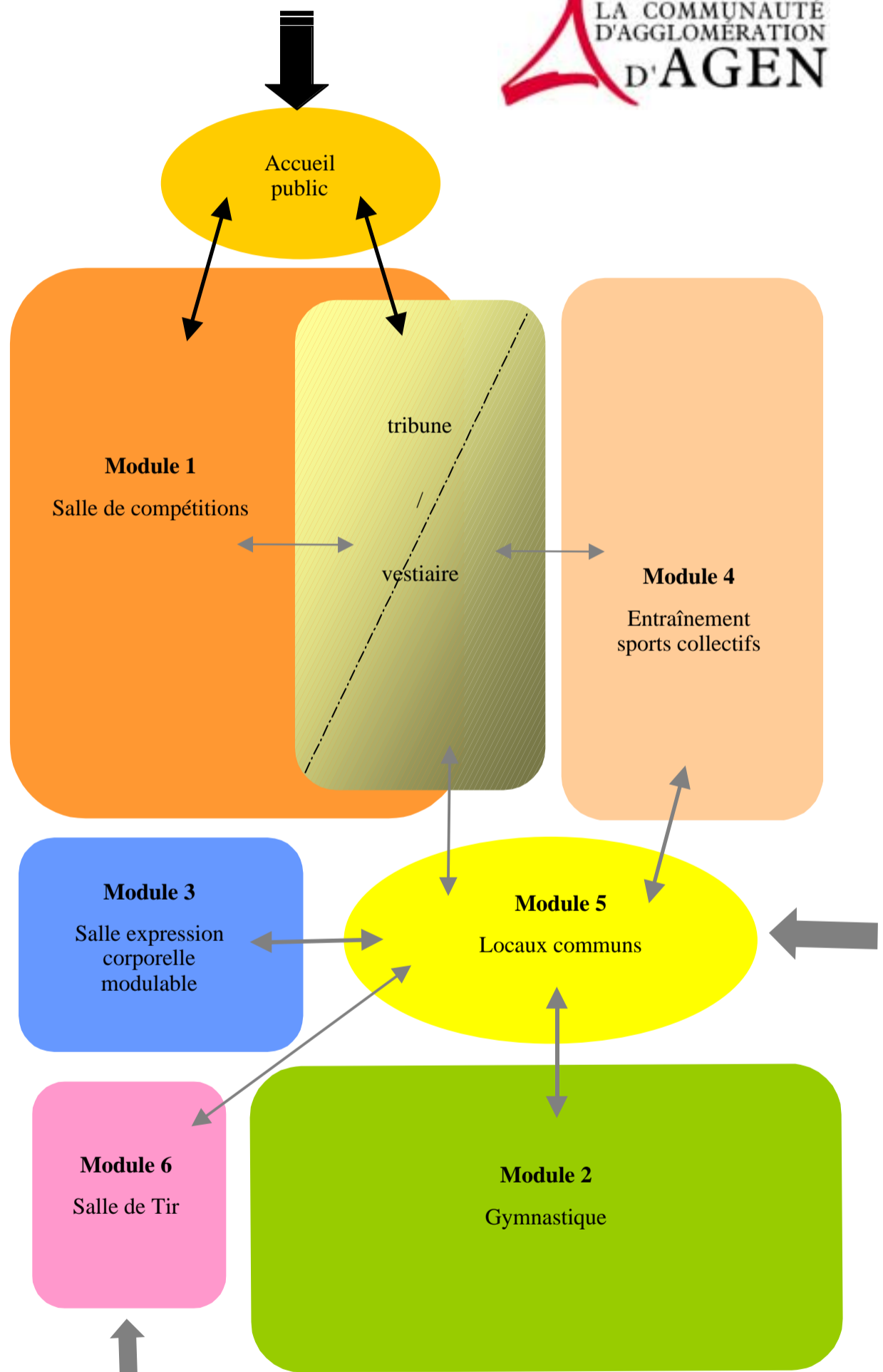


Schéma de fonctionnement général